



Certificat médical (suite)

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 27 février 2003

Bonjour,

Je fais suite à mon message du 7 février dernier.

Ne connaissant (arrivée à Paris depuis peu) aucun médecin digne de ce titre qui accepterait de me produire un certificat médical attestant de ce que je dois impérativement travailler dans une zone non-fumeur, auriez-vous un nom à me communiquer ?

Merci d'avance

Réponse :

Nous ne pouvons pas vous donner ce type de renseignement, mais nous persistons à croire que cette attestation pourra vous être délivrée par le premier médecin que vous trouverez dans l'annuaire.

Tenez-nous au courant de ce qui a été décidé au cours de la réunion à laquelle vous avez été convoquée.